

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de
CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux de conservation et de restauration du
Château cantonal Saint-Maire à Lausanne**

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le jeudi 2 avril 2015, à la salle de conférences du Château cantonal à Lausanne, pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes les Députées Véronique Hurni, Patricia Dominique Lachat, Roxanne Meyer Keller, Aliette Rey-Marion, Graziella Schaller, ainsi que de MM. les Députés Jean-François Cachin, Jérôme Christen, Michel Collet, Michel Desmeules, Philippe Ducommun, Yves Ferrari, Claude Matter, Marc Oran, Michel Renaud et Philippe Vuillemin (président et rapporteur).

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis, chef du département des finances et des relations extérieures (DFIRE), était également présent, accompagné de M. Philippe Pont, chef du service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Mesdames, Messieurs les Députés,

Le titre de l'EMPD est explicite et historique dans le sens où pour la première fois depuis près de cent ans, il sera apporté une rénovation importante au Château cantonal, à la fois pour qu'il continue à être un lieu de gouvernement, tout en étant mis au goût du jour dans ses infrastructures intérieures, ce qui permettra aussi de le faire mieux visiter au public très friand de le connaître.

La commission a fait, sous l'experte conduite de M. le Chancelier, une visite préalable, se faisant présenter in situ les modifications projetées et découvrant par la même occasion les combles remarquables de l'édifice.

Monsieur le Conseiller d'Etat présente le projet qui est l'aboutissement du crédit d'étude demandé au Grand Conseil en 2008, consécutivement au rapport du Conseil d'Etat relatif au postulat de la Commission de gestion concernant l'entretien du Château cantonal.

Ce projet s'inscrit dans la réhabilitation complète de la place du Château, avec en parallèle la construction du nouveau Parlement d'un côté et la restauration du Château de l'autre.

Le Conseil d'Etat a estimé au plus juste le présent crédit d'ouvrage destiné à la conservation du Château dans son ensemble. Les nouveaux aménagements prendront place à l'intérieur de l'édifice, sans modification de son aspect extérieur. Il s'agit principalement d'un ascenseur et de salles de réunion dans les combles et au niveau des caves.

L'objectif consiste également à ouvrir ce monument historique à des visites publiques, même si le Château St-Maire restera essentiellement un lieu où s'exerce le pouvoir de l'Etat.

Le crédit de réalisation estimé à CHF 20'712'000.- découle de multiples sondages, carottages et analyses précises effectués dans le cadre du crédit d'étude accordé par le Grand Conseil (EMPD 411 de CHF 2'255'000.-). Le devis général se base sur les soumissions rentrées, mais, s'agissant d'un bâtiment historique, des découvertes hors périmètre restent toutefois possibles, telle l'ancienne fresque mise à jour sur le chantier du Parlement.

Monsieur le Conseiller d'Etat met également en exergue l'évacuation à terme des voitures de la place du Château permettant la création d'une « Place du Canton » déjà utilisée pour différentes cérémonies et réceptions de personnalités telles que des ambassadeurs par exemple, mais aussi dans le cadre des fêtes de la Cité ou d'autres manifestations populaires.

3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le Château ne sera pas transformé en musée, mais restera bel et bien un bâtiment administratif dans lequel les collaborateurs retrouveront des places de travail rénovées et fonctionnelles. Néanmoins, la Cité de Lausanne avec la Cathédrale, le Parlement et le Château cantonal deviendra un endroit extraordinaire de visite.

Les peintures et fresques historiques que l'on trouve notamment au rez-de-chaussée et au premier étage, seront préservées, restaurées puis mises en valeur.

Si les travaux de restauration devaient permettre de découvrir des éléments architecturaux ou picturaux oubliés, à l'instar de ce qui s'est produit sur le chantier du Parlement, ceux-ci seraient évidemment intégrés dans le processus de rénovation et de mise en valeur.

Quelques commissaires tout en soulignant leur adhésion au projet, s'inquiètent du caractère relativement général de l'EMPD en rapport aux travaux envisagés.

Monsieur le Conseiller d'Etat observe qu'une commission de conduite du projet assurera le suivi des travaux ; elle est composée d'experts tels que l'archéologue cantonal, le conservateur cantonal, le président de patrimoine suisse, un expert de la commission fédérale des monuments historiques, etc.

Le Château cantonal St-Maire étant classé monument historique d'importance nationale, chaque intervention sera minutieusement documentée.

Globalement, il s'agit d'une intervention de conservation relativement légère qui consiste à consolider, stabiliser et améliorer le fonctionnement administratif du site et à faciliter l'accès aux visiteurs externes, avec par exemple la construction d'un ascenseur.

Financièrement, le département a indiqué uniquement les grandes interventions.

Du point de vue technique, la restauration touchera l'installation électrique, le chauffage et le réseau sanitaire ; mais il n'apparaissait pas nécessaire au Conseil d'Etat de faire figurer les détails de ces réalisations dans le présent EMPD.

Une question est posée par rapport aux Archives du Grand Conseil, entreposées actuellement dans un local au deuxième sous-sol du Château, là où seront réalisées la cafétéria du personnel et une salle de conférence. Il est répondu que la commission de projet a demandé que ces archives soient analysées, triées et répertoriées, et ensuite orientées vers les Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens. Une personne est actuellement affectée à leur tri.

Il s'agit en effet de protéger les archives, en particulier celles qui représentent une valeur patrimoniale.

Il est, à nouveau, chanté la même antienne d'un projet de parking sous la place du Château ; c'est l'occasion pour Monsieur le Conseiller d'Etat de rappeler que cette idée est abandonnée depuis plusieurs années déjà, en regard de la lourdeur des investissements et des multiples crispations politiques qu'un projet de ce genre ne manquerait pas d'amener. Et ce n'est pas le sujet de l'EMPD.

Il est relevé l'intérêt qu'il y a de mettre en valeur et utiliser les combles de ce vénérable bâtiment.

A propos de détails plus précis du projet de rénovation, Monsieur le Conseiller d'Etat déclare que la commission de projet souhaite garder la cohésion des tuiles et ne prévoit pas de changer ni leurs formes, ni leurs coupes. Heureusement, il existe un stock considérable de tuiles que les artisans sauront disposer afin de maintenir l'apparence actuelle du toit.

Toutes les fenêtres seront déposées. Celles sans valeur seront refaites à neuf, par exemple dans les bureaux de la chancellerie, par contre toutes les autres au rez-de-chaussée et au premier étage seront restaurées – poncées, nettoyées, peintes – et remises en place, sans double ou triple vitrage. Grâce à l'épaisseur des murs, les déperditions de chaleur dues aux fenêtres restent très faibles à l'échelle de volume global du Château.

La gestion des risques et de la sécurité préoccupe la commission, car l'incendie du Parlement a laissé des traces dans la mémoire collective. Les risques contemporains de vandalisme et d'effractions diverses suscitent également des réflexions. Les réponses obtenues satisfont la commission dans l'inévitable équilibre qu'il faut trouver entre la protection d'un monument de cette valeur et l'utilisation quotidienne d'un bâtiment administratif et de Gouvernement.

L'octroi des mandats génère quelques crispations auprès de certains membres de la commission, mettant en exergue le débat récurrent et non résolu des services de l'Etat qui préfèrent, même par bureaux d'Architectes interposés, travailler avec des entreprises connues ce qui peut donner le sentiment désagréable d'une connivence, certes compréhensible et souvent pertinente, mais qui a pour inconvénient d'exclure de nouveaux venus peut-être prometteurs. Mais en matière de rénovation d'un monument d'importance nationale, les éventuelles start-up, dont le canton est par ailleurs si fier, n'ont pas leur place. On peut le comprendre, mais ne pas le partager.

Ce qui est heureux c'est que les entreprises se montrent très intéressées à travailler sur la restauration du Château cantonal, car ce type de mandat représente une excellente carte de visite.

En ce qui concerne le coût global des travaux, il est regretté qu'une rubrique divers et imprévus ne soit pas mentionnée dans l'EMPD. Il est répondu que les coûts des travaux se basent sur environ 75% d'offres rentrées, qui feront l'objet de contrats dès l'EMPD voté par le Grand Conseil. Signalons que dans la documentation complémentaire, reçue par les commissaires, il est mentionné une réserve de chantier de CHF 710'000.- (rubrique 3, poste 58) pour divers et imprévus.

Suivant l'ampleur et la valeur des trouvailles imprévues, le Conseil d'Etat viendra immédiatement et en toute transparence devant le Grand Conseil pour demander un crédit supplémentaire.

Monsieur le Conseiller d'Etat indique que le suivi du projet de conservation et de restauration du Château fait partie du programme 2015 du Contrôle cantonal des finances (CCF), de même d'ailleurs que la construction du nouveau Parlement.

Concernant la planification des travaux et en réponse à une question de la commission sur la simultanéité des travaux de reconstruction du Parlement et des rénovations du Château cantonal, il est indiqué que dès fin mai 2015, les bureaux sis actuellement dans le Château seront déplacés à l'Avenue de Montchoisi pour le département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la Rue de Langallerie pour la chancellerie.

Le parking derrière le Château (place St-Maire) sera libéré et utilisé comme place de chantier et emplacement de délestage des matériaux.

Du côté du Parlement, l'emprise importante sur la place et l'esplanade devrait diminuer d'ici à fin 2016. Il a également fallu déployer des moyens importants pour fortifier le péristyle qui menaçait de s'effondrer ; cette opération sera prochainement terminée. Il sera dès lors possible de mener les deux projets dans les délais fixés.

4. DISCUSSION GENERALE FINALE

La discussion finale est courte, les réponses fournies reconnues comme suffisantes avec le bémol d'une description vécue comme peu détaillée, des travaux de conservation et rénovation.

La commission manifeste un vif intérêt pour cet EMPD et les commissaires, au nom de leur parti, affirment tour à tour leur soutien à la rénovation séculaire de ce bâtiment.

5. VOTES SUR LE PROJET DE DECRET

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité (15).

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité (15).

L'art. 3 du projet de décret – formule d'exécution – est adopté tacitement.

6. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité.

Lausanne, le 20 avril 2015

Le rapporteur : Philippe Vuillemin